



LES 23H60 DE L'ASCOP MOTO

Les 13, 14 et 15 juillet 2018

Trophée Antony DELHALLE

Bulletin d'engagement

N° DE COURSE

A retourner dûment rempli en lettres capitales d'imprimerie à (accompagné des chèques)

A.S.C.O.P MOTO LE MANS Le Mortier Charmant 72460 SILLE LE PHILIPPE

Tél. :02 43 27 93 32 Mail : jean-michel.blin4@wanadoo.fr

Catégories

- 1 OPEN 2T et 4T Mono BV ou Variateur - 15 cv Plaques noires / numéros blancs
- 2 OPEN 2T et 4T Mono BV ou Variateur - 25 cv Plaques jaunes / numéros noirs

MACHINE Marque Modèle Cylindrée

TEAM

Responsable du Team : Nom /Prénom

Adresse

Code Postal Ville

E-mail

Tél Port

Type et N° de Licence

L'engagement ne sera effectif, que si celui-ci est accompagné des 2 chèques d'engagement.

- ❖ 1 chèque de 300 €, encaissé lors de la diffusion de la liste officielle des engagés vers le 10 avril, non remboursable.
- ❖ 1 chèque de 750 € encaissé le 1^{er} juin, non remboursable.
- ❖ et du chèque caution de 400 € >>> Chèque caution qui sera restitué si le stand et l'emplacement sont laissés dans un bon état de propreté.

Date :

Signature du responsable de Team

PILOTE 1Nom / Prénom Date de naissance Type et N° de Licence Club

PILOTE 2Nom / Prénom Date de naissance Type et N° de Licence Club

PILOTE 3Nom / Prénom Date de naissance Type et N° de Licence Club

PILOTE 4Nom / Prénom Date de naissance Type et N° de Licence Club

PILOTE 5Nom / Prénom Date de naissance Type et N° de Licence Club

PILOTE 6Nom / Prénom Date de naissance Type et N° de Licence Club

Nous soussignés, nous nous engageons à respecter le règlement général de l'épreuve dénommé *les 23h60 de l'ASCOP Moto « Moto 25 Power »*, ainsi que les prescriptions du Code Sportif National de la F.F.M

Avant de prendre la piste pour les essais officiels, chaque pilote engagé ou son représentant légal (si le pilote est mineur) devra signer ce bulletin d'engagement.

Signature de chaque pilote uniquement à la vérification administrative.

PILOTE 1

PILOTE 2

PILOTE 3

PILOTE 4

PILOTE 5

PILOTE 6

Pour l'obtention **d'une licence une manifestation (LJA2)** un certificat médical de non contre-indication aux sports motocyclistes de **moins d'un an sera exigé.**

LICENCE LJA2:

- ❖ **100 €**, téléchargement et paiement en ligne sur le site FFM, au plus tard 72 h avant l'épreuve.

Dans le cas de l'envoi du bulletin incomplet, il vous est demandé de communiquer le plus rapidement possible les ajouts ainsi que les modifications que vous souhaitez apporter (votre passage lors du contrôle administratif sera ainsi facilité).

NB : Pour les pilotes mineurs, une autorisation parentale à participer à cette épreuve est à joindre à ce bulletin.

AUTORISATION PARENTALE

(si le pilote est mineur, à présenter obligatoirement au contrôle administratif)

Je soussigné(e), agissant en qualité de Père, Mère,

Tuteur (rice), autorise mon enfant,

Né (e) le

à participer à l'épreuve des 23h60 de l'ASCOP Moto, les 13, 14 et 15 juillet 2018.

Date :

Signature :